

**ARCHIVES
NATIONALES**
STRATÉGIE
2021  2025



**ARCHIVES
NATIONALES**
STRATÉGIE
2021 ◊ 2025

ARCHIVES NATIONALES

STRATÉGIE

2021 ◊ 2025

Depuis 2012 et l'ouverture du site de Pierrefitte-sur-Seine, l'action des Archives nationales a été guidée par deux projets scientifiques, culturels et éducatifs [PSCE] réussis. Ils ont structuré le fonctionnement de l'institution sur trois sites (Paris, Pierrefitte-sur-Seine, Fontainebleau), construit de la transversalité pour en maintenir la cohérence d'ensemble et porté sa mutation numérique, notamment par la conception de la plateforme d'archivage électronique ADAMANT.

Ces deux PSCE ont consolidé l'institution et permettent d'envisager désormais pour les cinq années à venir un nouveau type de document programmatique, le plan stratégique. Adossée au « cadre stratégique commun de modernisation des archives 2020-2024 » du Gouvernement, la Stratégie 2021-2025 des Archives nationales se décline en quatre axes et vingt-sept objectifs.

Dans la continuité des actions déjà entreprises, elle place les publics au cœur de nos politiques : simplification de l'accès aux archives, accroissement du nombre et élargissement du socle sociologique des visiteurs de nos expositions, de nos manifestations et de notre patrimoine architectural, contribution aux débats mémoriels qui traversent la société ou encore transmission des valeurs républicaines au jeune public, tels sont quelques-uns des objectifs que nous nous fixons dans ce domaine.

Mais ces objectifs ne pourront eux-mêmes être atteints que si nous continuons de collecter de manière fluide les corpus significatifs du temps présent, papier ou numériques, et de traiter et conserver dans de bonnes conditions l'ensemble de nos fonds et collections. Ainsi, la montée en puissance de notre capacité d'archivage électronique, l'évolution de notre système d'information, les travaux immobiliers du site parisien et la construction d'une extension sur le site de Pierrefitte-sur-Seine constituent-ils des éléments-clés de la réussite de notre Stratégie.

Cette Stratégie est au service des missions qui nous sont confiées par la Nation, missions qui, par la nature des documents que nous conservons, pour certains emblématiques et fondateurs de notre société contemporaine comme la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, contribuent à la construction et à la diffusion des savoirs et à la transparence démocratique, mais participent aussi du « faire société » si nécessaire aujourd'hui.

Les équipes sont pleinement engagées dans l'exercice de ces missions fondamentales. Je salue leur travail et leur mobilisation. Je salue également nos partenaires institutionnels, archivistiques, scientifiques ou universitaires. C'est ensemble que nous devons, ensemble que nous pouvons relever les défis du temps présent.

Bruno Ricard

Directeur des Archives nationales

QUI SOMMES-NOUS ?

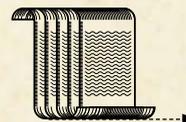


Les Archives nationales ont été créées par décret du 12 septembre 1790 (précisé par la loi du 7 messidor an II) pour centraliser les archives de la Nation et en faciliter le libre accès aux citoyens, dans un objectif de transparence administrative. Elles sont installées au cœur du Marais, à Paris, depuis 1808, et depuis 2012 à Pierrefitte-sur-Seine en Seine-Saint-Denis. Le site de Fontainebleau, ouvert en 1969, est en voie de fermeture.

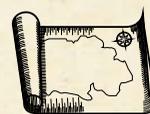
Les Archives nationales sont juridiquement un service à compétence nationale du ministère de la Culture et ont pour missions de collecter, classer, inventorier, conserver, traiter, communiquer et mettre en valeur les archives publiques provenant de la présidence de la République, des ministères (à l'exception des ministères des Armées, de l'Europe et des Affaires étrangères et des Finances), des opérateurs nationaux de l'État, des hautes juridictions (Conseil constitutionnel, Conseil d'État, Cour de cassation, Cour des comptes), ainsi que les archives des notaires de Paris et des fonds d'origine privée d'intérêt national.



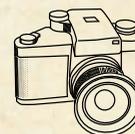
QUELS DOCUMENTS ?



17 km
linéaires d'archives avant 1789
356 km
linéaires après 1789



1,3 million
de documents graphiques,
cartes et plans



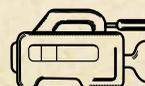
2 millions
de photographies



230 000
ouvrages de bibliothèque
3,5 km
linéaires de revues

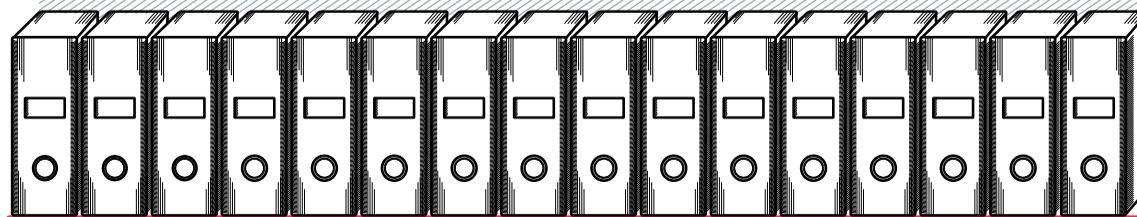


70,1 To
d'archives nativement
numériques



56 000
enregistrements audiovisuels

373 kilomètres linéaires conservés



+5
kml/an

An 625

2021

POUR QUELS USAGES ?

**Des archives accessibles à tous !
Et des usages illimités :**

- Pour la recherche académique et scientifique en histoire et dans les autres disciplines (histoire de l'art, anthropologie, sociologie, démographie, climatologie...)
- Pour la recherche historique et généalogique amateur
- Pour nourrir la mémoire individuelle et collective (histoire des conflits contemporains, des groupes sociaux, commissions pour faire la lumière sur le passé)
- Pour permettre aux citoyens de faire valoir des droits
- Et aux administrations d'utiliser les informations déjà confiées aux Archives nationales (recherche de précédents, réactivation d'un dossier)
- Pour les besoins professionnels : recherches d'héritiers, prévention des risques sur d'anciens sites industriels, études en aménagement du territoire, recherches iconographiques pour illustrer un ouvrage ou un film documentaire, investigations journalistiques...
- Pour servir l'éducation : ateliers et ressources pour les enseignants et les scolaires
- Pour le plaisir de découvrir le patrimoine et l'histoire, à travers les expositions et événements culturels
- Pour inspirer les artistes : création d'œuvres, expositions et manifestations artistiques



8 000

lecteurs différents

115 000

cartons, registres...
communiqués par an



22

millions de
consultations en ligne

2020, dernière année de référence



8 500

demandes de
recherches

2020



10 000

scolaires accueillis
2019



140 000

« fréquentants » au
total à Paris et à
Pierrefitte-sur-Seine

Salles de lecture, expositions,
scolaires... 2019



61 000

abonnés aux réseaux
sociaux

NOTRE CADRE DE RÉFÉRENCE

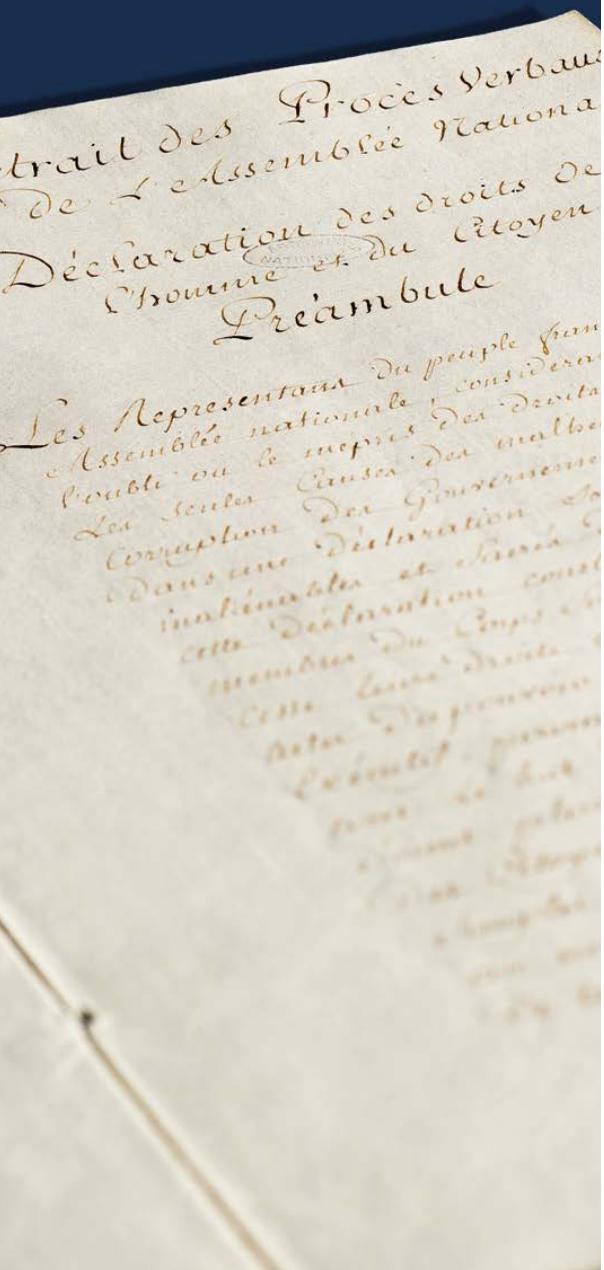


Les orientations des Archives nationales pour les cinq prochaines années s'inscrivent dans le contexte plus large de l'action publique interministérielle en matière d'archives, précisée par le « cadre stratégique commun de modernisation des archives » établi par le comité interministériel aux Archives de France placé auprès du Premier ministre et animé par le Service interministériel des Archives de France [SIAF]. Deux orientations majeures s'en dégagent : tout d'abord le positionnement de l'usager, qu'il s'agit de placer au cœur des dispositifs, en cohérence avec les politiques plus globales d'amélioration de la relation entre administration et citoyens ; et l'augmentation du volume de l'archivage numérique, dans le droit fil de la transition numérique de l'État et de la société.

Ces orientations répondent également aux politiques du ministère de la Culture en matière de démocratisation culturelle, de connaissance des patrimoines, d'éducation artistique et culturelle ou encore d'éducation aux médias et à l'information.

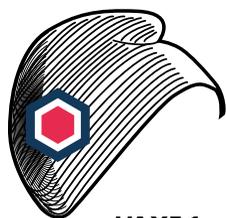
Elles déclinent les missions à long terme qui sont assignées aux Archives nationales par le code du patrimoine et par l'ensemble de la réglementation relative à la gestion des archives, à l'accès aux documents administratifs, à la réutilisation des informations publiques ou encore à la protection des données à caractère personnel.

Elles intègrent, enfin, des champs plus spécifiques qui enrichissent l'identité des Archives nationales. Certains découlent de leur histoire, de leur positionnement national et de leur fonction symbolique. D'autres répondent aux atouts de leur localisation en Île-de-France, au cœur d'un environnement dense en grandes institutions patrimoniales et établissements d'enseignement supérieurs et de recherche, et de leur double implantation, l'une dans le cœur historique de la capitale et l'autre dans un espace en pleine transformation urbaine de la métropole du Grand Paris, en Seine-Saint-Denis.



NOS LIGNES DIRECTRICES

En cohérence avec la priorité donnée à la satisfaction des attentes du public, les axes de ce plan stratégique sont organisés selon quatre grandes catégories d'usagers auxquelles sont associées des actions précises visant à une meilleure adaptation et lisibilité de l'offre.



L'AXE 1

LES CITOYENS AU CŒUR DE NOS POLITIQUES

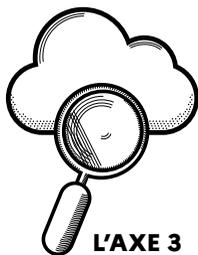
traite des besoins de l'ensemble le plus générique des usagers, notamment ceux en quête de preuve ou de justificatif, dans le cadre de démarches administratives. Il vise à bâtir une offre « plus proche, plus simple, plus efficace » et ouverte à la participation. L'objectif 1 « Mieux connaître nos publics et leurs attentes » incarne la méthode qui orientera plus globalement l'ensemble des chantiers à conduire.



L'AXE 2

DES ARCHIVES OUVERTES SUR LA CITÉ

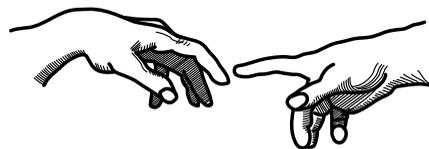
s'intéresse aux visiteurs et publics de la programmation culturelle et artistique. Il s'appuie sur l'ensemble des patrimoines placés sous la responsabilité des Archives nationales - fonds documentaires, monuments, œuvres, espaces paysagers. Il s'adresse également à deux catégories spécifiques d'acteurs, ceux du champ mémoriel (fondations, associations) et les publics scolaires.



L'AXE 3

DES DOCUMENTS ET DONNÉES PLUS ACCESSIBLES POUR TOUS

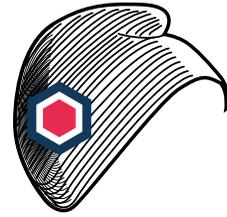
concerne les chercheurs désireux d'explorer les fonds, d'entrer dans les collections, de consulter ou réutiliser les ressources. Il regroupe les actions portant sur l'évolution de notre système d'information, l'amélioration de nos interfaces de recherche et de consultation, dans un souci de simplification. Il intègre des programmes d'innovation et d'expérimentation.



L'AXE 4

UNE MÉMOIRE COLLECTIVE POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

est tourné vers le public à venir. Il repose sur les engagements que nous prenons, aujourd'hui, en direction de nos partenaires institutionnels pour être un acteur fiable et solide dans la chaîne de l'archivage. Il comporte une dimension de recherche et de prospective qui renforcera nos capacités d'anticipation et viendra soutenir l'ensemble de la stratégie.



LES CITOYENS AU CŒUR DE NOS POLITIQUES



La Révolution française a fondé les Archives de la Nation en 1790 et énoncé le principe du libre accès des citoyens aux documents en 1794. Dès l'origine, les citoyens sont donc au cœur de la mission des archives. Cela est toujours vrai 230 ans plus tard, dans une société où l'accès au droit, à la connaissance et à la culture est une valeur centrale et rejoint les principes de transparence administrative et de redevabilité démocratique. C'est aussi l'un des points fondamentaux soulignés par la Déclaration universelle des Archives, adoptée en 2011 par l'UNESCO.

Pour remplir cette mission, les archives doivent être aisément accessibles et l'offre de services adaptée aux demandes et aux besoins de la société, sous toutes ses formes (citoyens en quête de justificatifs pour faire valoir des droits, chercheurs en histoire ou dans d'autres disciplines, universitaires ou amateurs, scolaires et étudiants, « grand public » en attente d'une offre culturelle).

Dans ce contexte, dans une période de rapide mutation des relations entre l'administration et les citoyens, le premier enjeu consiste à améliorer les services destinés aux usagers selon deux principes, la simplification et la coconstruction.



1

MIEUX CONNAÎTRE NOS PUBLICS ET LEURS ATTENTES

Dans une démarche de *design* de service, nous nous assurerons que les nouveaux dispositifs projetés répondent exactement aux besoins des bénéficiaires.

Nous nous doterons pour cela d'une vision globale et précise sur nos usagers et leurs attentes. Cette méthode, itérative, sera le socle de tous nos objectifs, afin de les adapter, les prioriser et d'anticiper les évolutions.

Nous nous appuierons tout d'abord sur les enquêtes nationales (ministère de la Culture, Service interministériel des Archives de France [SIAF]). Nous mettrons aussi en place, avec des panels d'usagers, un cadre d'enquêtes souples, multiformes, en interaction permanente avec eux, dans une logique d'amélioration continue.

Notre offre de services, qu'il s'agisse des propositions muséographiques ou de l'accès aux archives, sera adaptée aux besoins des publics spécifiques (personnes en situation de handicap, publics éloignés de la culture).

Dans le droit fil des actions entreprises depuis 2012 pour élargir notre audience, notamment sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, une réflexion sera menée sur les « non-usagers », afin de rapprocher de l'institution des bénéficiaires potentiels, mais qui en demeurent éloignés, et offrir, quels que soient le lieu de résidence ou les connaissances préalables, les accès les plus efficaces aux informations et au patrimoine.

2

ACCOMPAGNER LES USAGERS ET SIMPLIFIER LEURS DÉMARCHES

Le « premier contact », dans les espaces physiques ou numériques, est décisif. Nous améliorerons cette expérience selon les principes du programme « Services publics+ » et dans une logique de contact omnicanal, à travers la mise en place d'un dispositif d'accueil et d'orientation global et simplifié.

Il devra garantir aux usagers un accès clair et une visibilité synthétique sur les ressources disponibles (services, événements, modes d'accès aux documents) et leur permettre de gagner en autonomie dans leur parcours.

Les actions porteront sur la médiation humaine sur les sites, l'offre de services dans les salles de lecture et à distance, le dialogue entre usagers et archivistes, la clarification de la signalétique et de la terminologie, ainsi que la simplification des outils de premier niveau d'orientation.

Il intégrera également, en lien avec les évolutions du portail *FranceArchives*, la refonte du site internet institutionnel qui sera repensé selon un principe de distinction des usages (citoyen, grand public, expert) pour une plus grande lisibilité des catégories d'information : découverte du monde des archives par tous, accès aux services proposés, exploration de corpus numériques, utilisation du moteur de recherche, réutilisation de données, prestations et engagements auprès des administrations.

LES ENGAGEMENTS DU
PROGRAMME

SERVICES PUBLICS+

Au travers du programme Services Publics +, les services publics s'engagent dans une amélioration continue de leurs relations avec les usagers.

+

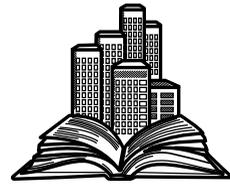
PLUS PROCHES, par un accompagnement adapté, une bienveillance accrue

+

PLUS EFFICACES, dans le respect des délais annoncés, l'orientation des usagers, la disponibilité de l'information

+

PLUS SIMPLES, dans la prise en compte des avis des usagers.



DES ARCHIVES OUVERTES SUR LA CITÉ



Héritières et gardiennes d'un patrimoine plus que millénaire dans lequel sont inscrites les traces de centaines de millions de vies, les Archives nationales mettent à disposition, de tous les publics, un ensemble unique, documentaire et patrimonial, dont certains éléments figurent au Registre Mémoire du monde de l'UNESCO.

Dans ce contexte, plusieurs enjeux de démocratisation culturelle se dégagent : attirer à Paris et à Pierrefitte-sur-Seine un public plus nombreux et plus large que celui des chercheurs qui fréquentent les salles de lecture, dans une invitation multiforme à « entrer dans l'histoire » ; au-delà des murs, contribuer aux débats mémoriels, à portée nationale et internationale, qui animent notre société, et participer à la transmission des valeurs républicaines et à l'étude critique des sources, notamment en direction du public jeune. À Pierrefitte-sur-Seine notre implantation s'inscrit également dans le cadre d'une ambition plus large pour le territoire avec la volonté de développer des partenariats avec les collectivités et les différents acteurs culturels, éducatifs ou associatifs qui y sont présents. Un trait commun traverse l'ensemble de notre offre : la gratuité d'accès, de consultation, de visite, dans le droit fil de la loi fondatrice du 7 messidor an II :

- ◊ la gratuité d'accès aux salles de lecture, réinstaurée en 2013 ;
- ◊ la gratuité de la réutilisation des documents et données, décidée en 2017, faisant entrer les Archives nationales dans l'ère de l'*open data* ;
- ◊ et la gratuité des expositions et du musée, mise en place à l'été 2020, afin de favoriser leur fréquentation et d'élargir le socle sociologique des visiteurs.

5

OFFRIR, À PARIS, UNE ENTRÉE TANGIBLE DANS L'HISTOIRE

Au cœur de la capitale, le site parisien des Archives nationales est un ensemble patrimonial exceptionnel, notamment composé de deux palais princiers (Soubise et Rohan), d'hôtels particuliers du XVIII^e siècle et des Grand Dépôts historiques du XIX^e siècle, le tout classé au titre des monuments historiques. Un ensemble d'espaces extérieurs, remarquables par leurs qualités esthétiques et l'atmosphère apaisante qui en émane, le complète.

La cour de Soubise et les «jardins romantiques», accessibles au public depuis 2011, sont devenus des endroits familiers de détente pour les riverains et les visiteurs du Marais. Ils sont entretenus depuis janvier 2017 dans une démarche de développement durable, qui sera valorisée par l'élaboration d'un plan de gestion des espaces verts. La beauté des lieux sera un atout pour faire naître la curiosité, susciter les émotions et faire partager le goût de l'archive et du patrimoine. Le périmètre ouvert au public s'élargira progressivement à de nouveaux espaces, au fur et à mesure de la réalisation des travaux de restauration et de réaménagement du patrimoine immobilier du site, dans le cadre des chantiers menés par l'Opérateur du patrimoine et des projets de la Culture [OPPIC] pour le compte des Archives nationales ou du secrétariat général du ministère de la Culture (programme CAMUS). La réouverture au public des jardins des hôtels de Jaucourt et de Rohan et, depuis la rue Vieille-du-Temple, de la « ruelle de la Roche » renforceront l'agrément et la fréquentation du site.

Dans ce contexte, l'action majeure portera sur l'ouverture de l'hôtel de Rohan, lieu emblématique des arts du XVIII^e siècle, avec, au rez-de-chaussée, l'installation en 2021 des prestigieux décors dits de «la Chancellerie d'Orléans» - du nom de son hôtel d'origine détruit dans les années 1920 - décors restaurés et remontés grâce au mécénat du World Monuments Fund et de la Banque de France. Dans un second temps, le premier étage, riche notamment de ses exceptionnels cabinets des Fables et des Singes, sera restauré et muséographié avec un parcours qui évoquera l'histoire originale de ce palais qui a abrité, pendant plus de cent ans, l'Imprimerie nationale.

6

EXPOSER LES ARCHIVES DANS UNE DÉMARCHE CITOYENNE

Le public doit pouvoir créer une relation de familiarité avec les documents symboliques de la Nation et, plus généralement, découvrir comment les traces archivées témoignent du passé et donnent du sens aux questionnements du présent.

À cette fin, nous continuerons d'animer, à partir de nos fonds, plusieurs formats d'expositions temporaires ou sous forme de parcours permanents, alliant rigueur scientifique dans la conception et restitution « grand public ».

Nous conjuguerons le patrimoine et la création contemporaine avec des événements culturels et artistiques qui s'inscriront aussi dans les calendriers nationaux (ministère de la Culture) ou territoriaux (Ville de Paris, quartier du Marais, territoire de Plaine Commune).

Les expositions seront destinées au public le plus large, tant par le choix des thématiques que par leur forme, à l'instar des expositions *Fichés* en 2011, *La Collaboration* en 2015, *Présumées coupables* en 2017, ou encore *Dessiner pour Napoléon* ouverte au printemps 2021.

Parallèlement, exemple de notre contribution à la politique de cohésion nationale, un nouveau cycle sera instauré en 2021. Il présentera les documents « essentiels » ou « remarquables » conservés aux Archives nationales, documents iconiques souvent connus de tous parce que constituant des jalons de notre histoire, sans avoir pu être approchés dans leur matérialité. Ce cycle commencera par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et le décret d'abolition de l'esclavage de 1848. Nous interrogerons les publics pour définir avec eux les documents qui viendront, par la suite, nourrir cette programmation.

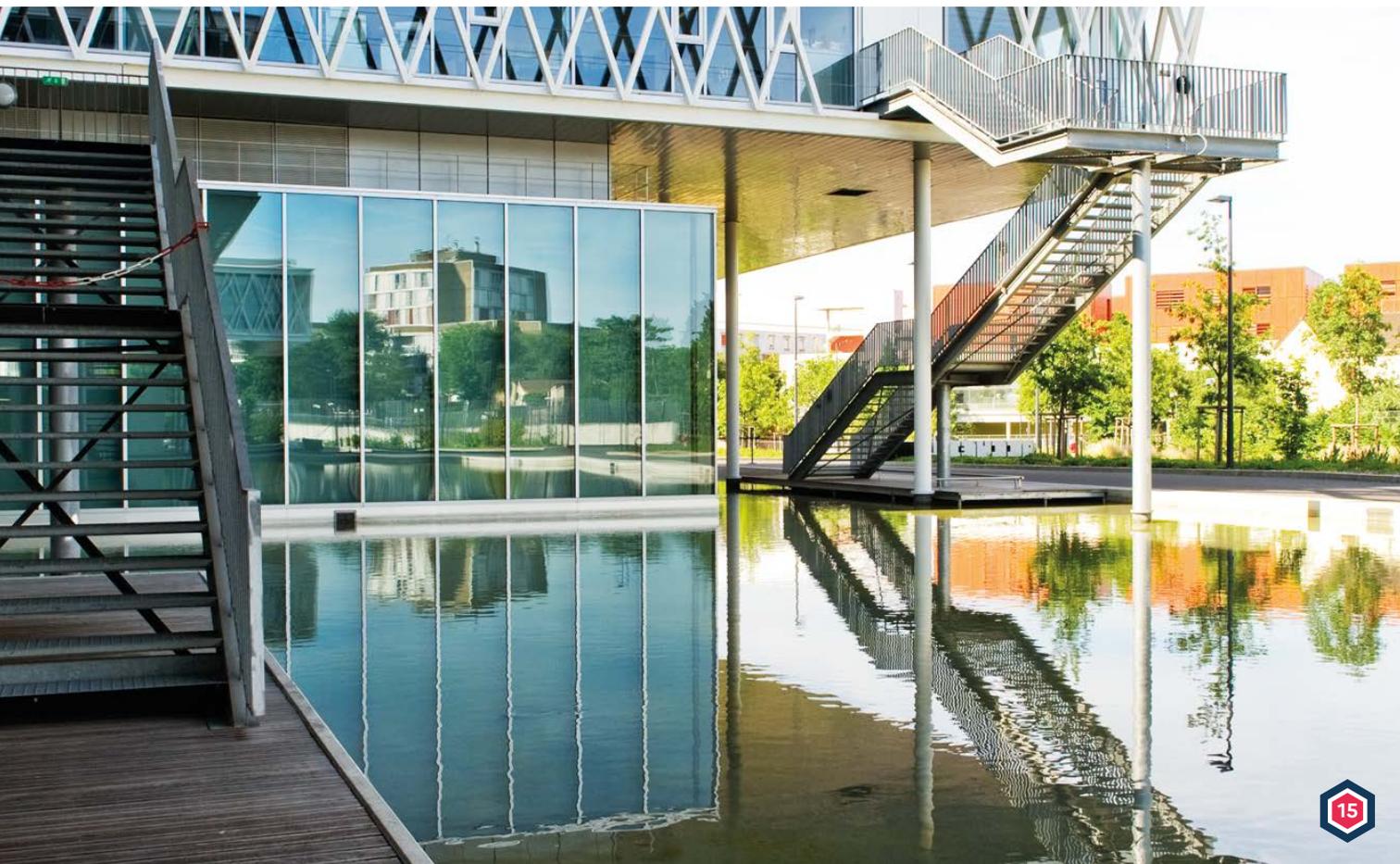
7

CRÉER UNE EXPOSITION PERMANENTE À PIERREFITTE-SUR-SEINE

Labellisé « Grand Paris », situé dans le département de Seine-Saint-Denis et dans l'espace de Plaine Commune, le bâtiment de Pierrefitte-sur-Seine, œuvre de l'architecte Massimiliano Fuksas, propose régulièrement des événements scientifiques et culturels. Toutefois, il n'est pas encore doté d'une offre culturelle permanente contrairement au site parisien. Sa localisation dans un quartier encore en devenir l'associe, à la plus large échelle de l'arc nord-est francilien, à des acteurs qui, par leurs missions ou leurs engagements volontaires, sont impliqués dans le développement du territoire et de services publics innovants (université Paris Lumières et université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, Plaine Commune, Campus Condorcet, associations, etc.).

Pour mieux interagir avec les dynamiques propres à cet environnement, identifié comme « territoire de la culture et de la création » dans la métropole du Grand Paris, et saisir les opportunités de rencontrer des publics nouveaux, nous y concevrons, en concertation avec les acteurs locaux, une exposition permanente de documents d'archives.

L'orientation muséographique privilégiera l'approche historique (par exemple « Mille ans d'histoire en cent documents ») avec, pour cible privilégiée, les publics scolaires, mais aussi les délégations internationales, les professionnels en formation, les étudiants de l'université de Paris 8, les associations, les habitants des environs.



8

PROMOUVOIR LE RETOUR AUX SOURCES SUR LES QUESTIONS MÉMORIELLES

Le champ mémoriel est déjà largement investi, notamment dans le cadre de nos coopérations sur le temps long avec des associations et des fondations nationales et internationales ou en répondant à des demandes spécifiques. On peut citer, parmi les domaines pour lesquels la demande sociale est la plus forte, les conflits contemporains, l'esclavage, la colonisation et la décolonisation ou encore les mémoires LGBTQI+.

Alors que les sujets mémoriels, voire les conflits de mémoires, occupent une place croissante dans le débat public, que les catégories intéressées sont multiples (institutions, chercheurs, enseignants, public jeune, militants, etc.), nous expliciterons la fabrique de l'histoire, en mettant en exergue la lecture critique des documents pour une approche distanciée et contextualisée du passé.

Année : _____	Prénoms : _____
Numéro : _____	Etat Civil : _____
DISPARITION	Nature de la _____
	Nom du plaig _____
Camp : 1961	Adresse : _____

Nous nous appuyons sur notre connaissance des fonds d'archives et notre expertise en matière d'animation et de médiation. Ce travail de construction mémorielle, collectes d'archives, traitements, conception d'outils de médiation et d'événements, sera conduit dans une démarche collaborative et inclusive, le cas échéant en partenariat avec d'autres services d'archives, français et étrangers, dans le contexte des « mémoires partagées ».

Plus globalement, nous préciserons notre positionnement et proposerons une méthodologie de projet, notamment à partir des travaux menés en 2018-2020 sur les sources relatives à la guerre d'Algérie.

9

MOBILISER LES ARCHIVES POUR LA FORMATION CITOYENNE DU PUBLIC JEUNE



Mettre les élèves en contact direct avec les documents d'histoire, principe fixé dès l'origine du service éducatif en 1950, reste un objectif fondamental au moment où le partage de nos valeurs républicaines est au cœur de débats contradictoires. Laïcité, citoyenneté, valeurs et principes républicains, notions omniprésentes dans les programmes scolaires, restent pour beaucoup des notions abstraites auxquelles il est nécessaire de donner du sens.

Dans cette optique, et afin de répondre à notre vocation nationale, plusieurs axes seront priorités, notamment avec le développement de ressources pédagogiques en ligne et de formations en direction des enseignants :

- ◊ Travailler sur l'analyse et la confrontation des sources pour mobiliser les savoirs historiques et favoriser le développement de l'esprit critique en vue d'une meilleure compréhension des enjeux politiques et sociétaux contemporains.
- ◊ Contribuer à l'éducation artistique et culturelle [EAC], levier de la formation et de l'émancipation de la personne et du citoyen.
- ◊ Accompagner l'enseignement moral et civique [EMC] et l'éducation aux médias et à l'information [EMI].



DES DOCUMENTS ET DONNÉES PLUS ACCESSIBLES POUR TOUS



Les Archives nationales sont un « réservoir » d'informations et de données de référence mondiale qui sera en très forte expansion sous l'effet de la mutation numérique de la société. Nous rendons ces gisements plus aisément accessibles et exploitables par les chercheurs, quels que soient leurs disciplines, les périodes et sujets sur lesquels ils travaillent ou encore leurs méthodes d'exploration.

Nos fonds – 373 km linéaires d'archives physiques et 70 To de données en 2020 – constituent un univers complexe par sa masse et par la nature des matériaux archivistiques. Pour en révéler la richesse, nous devons lui donner du sens et de l'intelligibilité, par la simplification des guides d'orientation et l'amélioration de la qualité de nos métadonnées. Avec des outils issus de générations technologiques successives, notre horizon est de poursuivre l'« urbanisation » de notre système d'information, interne et en ligne, pour converger vers un service d'accès unifié aux ressources physiques et numériques. Il s'agit de « dénouer la complexité des archives » pour en permettre une exploitation riche et variée, en concevant des modes d'accès fluides, intuitifs et de réduire les difficultés, sans dégrader le potentiel de recherche ou de réutilisation.

L'enjeu est aussi, en cohérence avec les conclusions du rapport de la mission Bothorel « Pour une politique publique de la donnée » (décembre 2020), de mieux inscrire les ressources archivistiques dans l'univers du web sémantique, en lien avec le portail *FranceArchives*, et dans la dynamique de l'*open data*, pour leur donner davantage de visibilité. Nous ferons appel à l'innovation pour industrialiser la production de données. Nous développerons des services numériques, d'accès et d'exploitation, en réponse aux besoins exprimés par les usagers traditionnels, mais aussi pour toucher de nouveaux chercheurs qui travaillent sur des données massives, notamment au profit de l'orientation des politiques publiques.

Notre réorganisation (création en 2021 d'un « Lab des Archives », d'un département de l'Administration des données et d'une mission Grands Projets numériques) permettra de porter cette ambition, en lien avec le Service interministériel des Archives de France, le service du numérique du ministère de la Culture et l'écosystème de la recherche et de l'innovation.

Au-delà du numérique, l'amélioration de l'accès aux documents implique également le classement et la description des archives non encore classées (environ 3% des fonds).

Nous devons aussi nous adapter à un environnement juridique de plus en plus complexe (données à caractère personnel, documents classifiés, etc.) et en utiliser tous les outils qui permettent de trouver le point d'équilibre entre protection des informations sensibles, tant qu'elles le sont, et transparence démocratique.





10

CONSTRUIRE UN ACCÈS UNIFIÉ AUX DOCUMENTS ET AUX DONNÉES

Dans le contexte de la montée en puissance de l'e-administration et de la collecte de gisements massifs de données, nous développerons une offre globale et cohérente de services numériques d'accès aux archives de tous types.

La salle des inventaires virtuelle [SIV], complexe car faite de la sédimentation des instruments de recherche conçus pour être lus sous une forme papier, devra être le point d'entrée unique sur les fonds archivés.

Les huit millions d'images numérisées, rattachées aux instruments de recherche et peu visibles de prime abord, devront bénéficier d'une meilleure présentation.

Par ailleurs, avec l'achèvement en 2021 du nouveau module d'accès aux archives nativement numériques (accès en salle de lecture et diffusion en ligne), conçu dans le cadre du programme ADAMANT, ce sont de nouveaux services qui vont être testés et évalués.

Nous allons étudier et intégrer dans ces systèmes tous les éléments propres à la construction d'une offre d'accès, cohérente et aussi simple que possible, aux différents types de documents et de données.

11

DÉVELOPPER UN DISPOSITIF D'ACCÈS SÉCURISÉ À DISTANCE

Désormais familiers des démarches en ligne dans tous les aspects de leurs vies personnelles et professionnelles, les citoyens consentent moins qu'autrefois à se déplacer, a fortiori pour chercher une information qui existe sous forme numérique. Or, les archives nativement numériques et les documents numérisés ne sont pas tous diffusables sur Internet, en raison de délais de communicabilité non échus, de la présence de données à caractère personnel non diffusables ou de droits de propriété intellectuelle.

L'accès sécurisé à distance, pour consultation ou traitement, est désormais un besoin identifié. Il est renforcé par la perspective de collecte de données qui, produites localement, étaient jusqu'à présent destinées aux services départementaux d'archives. Agrégées au niveau central de l'État, elles relèvent désormais de notre responsabilité, mais devront être accessibles localement afin que le service rendu aux usagers ne soit pas dégradé.

Un accès sécurisé à distance est également nécessaire pour permettre aux chercheurs de traiter des données massives (par exemple les données statistiques), de plus en plus exploitées, notamment pour éclairer les politiques publiques.

En s'appuyant sur l'expérience d'autres acteurs, français et étrangers, nous concevons un ou plusieurs dispositifs d'accès et d'exploitation sécurisés à distance en fonction de la nature des documents, des usages et des partenaires.



12

MIEUX RÉVÉLER LE POTENTIEL DES FONDS

L'usager de la salle des inventaires virtuelle doit disposer d'éléments de compréhension de son architecture globale et de contenus aisément interprétables. Afin de faciliter l'intelligibilité des résultats de recherche, nous prévoyons de définir une ligne éditoriale collective des instruments de recherche (activité partagée avec les services ministériels d'archives) et la production de guides et de fiches d'aide et d'orientation.

Cette ligne éditoriale devra aborder la question de l'harmonisation des usages dans l'application des normes de description, mais aussi traduire les obligations du RGPD. Elle devra, enfin, permettre de procéder à des corrections rétrospectives des contenus déjà intégrés.

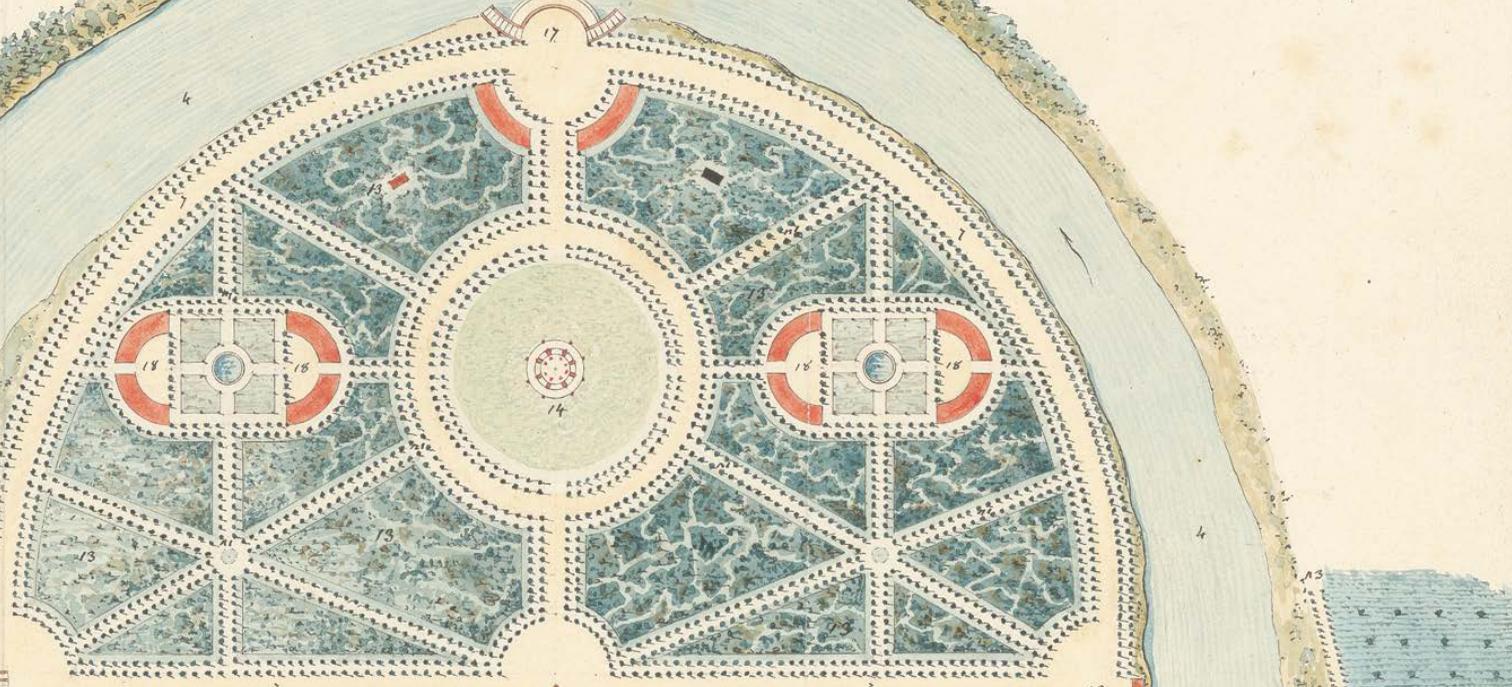
13

ÉLABORER UN PLAN QUALITÉ POUR LES MÉTADONNÉES ARCHIVISTIQUES

Afin de produire un réservoir mieux exploitable par les moteurs de recherche et de l'ouvrir sur le web de données, nous prévoyons de définir et de mettre en œuvre une politique de la description axée sur la qualité attendue pour l'exploitation des ressources documentaires par les utilisateurs (humains, mais aussi « machines » qui interrogent et restituent les contenus).

Il s'agit, en faisant évoluer les pratiques archivistiques, de produire à l'avenir des métadonnées archivistiques plus riches, plus finement structurées, plus homogènes, en décroissant les silos de métadonnées existants.

Un plan qualité sera élaboré et mis en œuvre par l'ensemble des services impliqués dans la modélisation, la production et l'administration des métadonnées.

**14**

DÉVELOPPER LES RÉFÉRENTIELS DOCUMENTAIRES

Le référentiel des « producteurs » riche de plus de 15 000 notices d'autorité et celui des « fonctions » des collectivités en cours de construction concrétisent un des apports scientifiques majeurs pour la compréhension des fonds d'archives nationaux et territoriaux. Ils ont aussi vocation à éclairer la collecte (macro-évaluation) et leur portée excède la question de l'indexation des instruments de recherche.

Nous donnerons de l'ampleur aux chantiers « référentiels », en lien avec notre programme de recherche sur les fonds et en y associant le réseau des services publics d'archives et des partenaires étrangers engagés dans l'élaboration de processus de normalisation, comme le Conseil international des Archives.

15

OFFRIR EN LIGNE DE NOUVEAUX CORPUS NUMÉRISÉS

Pour conforter, sur le web et dans l'espace francophone, notre rôle de grande institution patrimoniale et de recherche, nous devons construire une offre qui fasse référence en tant que corpus archivistique et qui puisse favoriser de multiples usages, en réponse à une demande nationale et internationale.

La numérisation ouvre de nouvelles perspectives pour rendre plus accessibles et exploitables nos ressources. Cependant, avec un total de 13 millions de vues réalisées depuis les années 2000 et de 8,8 millions d'images en ligne, c'est moins de 1% des fonds qui est actuellement numérisé.

Nous travaillerons à adapter notre organisation pour industrialiser notre chaîne de production (externalisation de certains chantiers de préparation à la numérisation, des opérations sérielles et massives, etc.) et définir, parallèlement aux opérations conduites à la faveur de projets scientifiques partenariaux, un programme propre portant sur des corpus importants intéressant un public large, à l'instar de ce qui a été fait pour les dossiers nominatifs de la Légion d'honneur. Un service de numérisation à la demande sera également proposé aux usagers.

16

DEVENIR PÔLE D'EXCELLENCE EN « RECONNAISSANCE AUTOMATIQUE D'ÉCRITURES MANUSCRITES [HTR] »

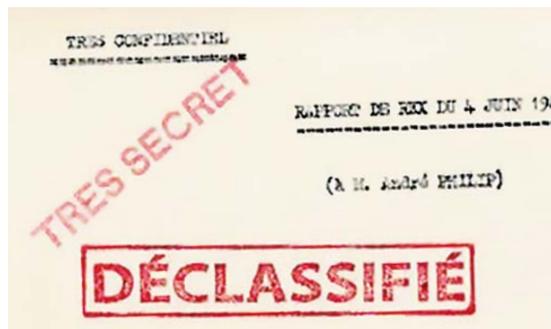
Détentrices d'un ensemble unique de textes manuscrits, notamment sériels, les Archives nationales sont naturellement fondées à assumer un rôle majeur dans le domaine des technologies de reconnaissance automatique des écritures manuscrites (REM ou HTR). Ces technologies ont acquis un niveau de développement qui permet désormais d'envisager un programme ambitieux, capable de lever des verrous en matière d'accès à certains fonds et d'offrir une pénétration rapide de leurs contenus. Forts de projets déjà conduits et en cours (Himanis, Lectaurep, Simara) et de notre réseau de partenaires de la recherche, nous entendons dépasser le stade de l'expérimentation.

Nous programmerons des opérations de transcription automatique de corpus manuscrits numérisés (en commençant par les instruments de recherche et les documents qui sont des clés d'accès à d'autres documents tels que registres, répertoires, fichiers manuscrits) afin d'accélérer la transformation des documents en données manipulables, ou encore, de donner accès à des corpus dont le type d'écriture constitue un obstacle pour le public.

À travers cette activité qui peut trouver des prolongements participatifs, nous veillerons à conforter notre double vocation scientifique et patrimoniale, selon les principes de la science ouverte et en coopération avec nos publics. Nous nous inscrirons dans l'écosystème en cours de constitution entre organismes de recherche et institutions culturelles, notamment pour le développement d'infrastructures ou de plateformes de services. Cette nouvelle expertise sera partagée auprès du réseau des services d'archives.

17

FAVORISER LA DÉCLASSIFICATION DES ARCHIVES QUI ONT PERDU LEUR SENSIBILITÉ



Des millions de documents sont couverts par le secret de la défense nationale (ils sont « classifiés ») et ne sont pas communicables avant déclassification. La procédure de déclassification traditionnelle était devenue un irritant dans nos relations avec les chercheurs en raison des délais d'instruction qu'elle impliquait.

À la faveur de l'évolution législative introduite dans le code du patrimoine en juillet 2021, qui instaure la déclassification automatique à échéance des délais de communicabilité fixés par le code du patrimoine, nous pourrions désormais concentrer nos efforts sur les démarches de déclassification des documents non encore librement communicables, notamment dans le cadre des demandes d'accès anticipé par dérogation formulées par les chercheurs.

Nous renforcerons l'efficacité de ces démarches en améliorant en premier lieu les procédures internes aux Archives nationales pour les conformer aux nouvelles dispositions législatives et à la nouvelle instruction générale interministérielle n°1300 sur la protection du secret de la défense nationale, et en mettant en place des outils de gestion et de suivi fiables et performants.

En intensifiant par ailleurs le dialogue avec les autorités émettrices, nous entendons parvenir à une accélération du processus de déclassification des documents non librement communicables qui ont perdu leur sensibilité et lever ainsi des freins à la recherche historique contemporaine.

PLAN TOPOGRAPHIQUE

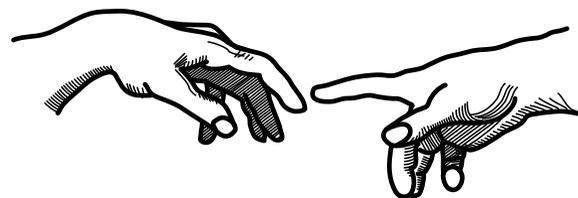
de la partie du territoire Suïſſe cédée à la France, pour
l'établissement de la nouvelle route de Paris à Genève, entre
les Rousses et Gex par la Vallée des Dapes, ſuivant le
Procès-verbal de délimitation dressé le 12 Vendémiaire An 14,
(4 Octobre 1803) par les Commiſſaires des deux États

ſouſſignés,

Antoine Aubert *ſon* *J. P. de Villard*
ſon *J. P. de Villard*
ſon *J. P. de Villard*

Distance des Bornes, ſuivant les Inſcriptions de l'acte.

De la 1 ^{re} à la 2 ^e borne	190
2 ^e à 3 ^e	235
3 ^e à 4 ^e	372
4 ^e à 5 ^e	508
5 ^e à 6 ^e	644
6 ^e à 7 ^e	780
7 ^e à 8 ^e	916
8 ^e à 9 ^e	1052
9 ^e à 10 ^e	1188
10 ^e à 11 ^e	1324
11 ^e à 12 ^e	1460
12 ^e à 13 ^e	1596
13 ^e à 14 ^e	1732
14 ^e à 15 ^e	1868
15 ^e à 16 ^e	2004
16 ^e à 17 ^e	2140
17 ^e à 18 ^e	2276
18 ^e à 19 ^e	2412
19 ^e à 20 ^e	2548
20 ^e à 21 ^e	2684
21 ^e à 22 ^e	2820
22 ^e à 23 ^e	2956
23 ^e à 24 ^e	3092
24 ^e à 25 ^e	3228



UNE MÉMOIRE COLLECTIVE POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES



Le quatrième axe stratégique regroupe les engagements qui nous projettent vers le futur afin d'assurer l'avenir du patrimoine archivistique, du plus ancien dont nous avons hérité jusqu'au plus contemporain que nous devons collecter. Il vise à nous permettre de manifester les valeurs profondes que les institutions d'archives incarnent : durabilité, transmission aux générations de demain et représentativité de l'évolution de la société sur le temps long. Notre statut national et notre capital symbolique nous confèrent une visibilité dans la sphère publique qui nous oblige et appelle à l'exemplarité.

À l'égard des administrations centrales et opérateurs nationaux de l'État dont nous devons pérenniser les informations à conservation illimitée, il s'agit de conforter notre positionnement dans la chaîne réglementaire de l'archivage comme partenaire de confiance, juridiquement et techniquement, par la qualité de nos procédures internes, le maintien de nos capacités d'action, le renforcement de la transparence sur nos politiques et offres de services. Au sein du réseau des services d'archives français, nous devons développer la coopération sur les chantiers archivistiques à forts enjeux que sont l'évaluation et la collecte des archives, notamment pour accélérer la prise en charge des données numériques stratégiques. Vis-à-vis des publics, l'enjeu est celui de la transparence sur les méthodes et résultats de cette collecte pour une plus juste interprétation des archives.



Notre politique de préservation doit nous permettre de nous projeter loin dans l'avenir. La continuité des opérations repose tout d'abord sur nos capacités immobilières, pour la prise en charge des archives physiques, et sur la robustesse de nos infrastructures de stockage, pour les données numériques, celles que nous détenons déjà depuis une quarantaine d'années et, surtout, celles que nous allons collecter de façon plus massive. Cette vision à long terme s'appuiera sur le schéma directeur des réserves du ministère de la Culture et le schéma pluriannuel de stratégie immobilière des Archives nationales. Au-delà des infrastructures, la stabilité de nos collections repose aussi sur des actions en conservation/restauration, englobant la totalité des supports, du papyrus au numérique.

L'ensemble de ces objectifs doit prendre appui sur une politique volontariste de recherche et d'innovation afin de construire notre vision prospective, de mieux comprendre notre environnement et d'anticiper les besoins d'évolution. Il s'agit aussi d'être identifié, dans notre réseau institutionnel et académique, comme un pôle de référence et de conforter notre positionnement national et international.

18

COOPÉRER PLUS ACTIVEMENT AVEC LES SERVICES D'ARCHIVES MINISTÉRIELS

Tenir un rôle plus volontaire dans la collecte, aux côtés et en soutien des services ministériels d'archives qui en constituent le premier maillon, se justifie par la compréhension approfondie des documents que nous conservons, conjuguée à une connaissance fine de leurs usages par les publics.

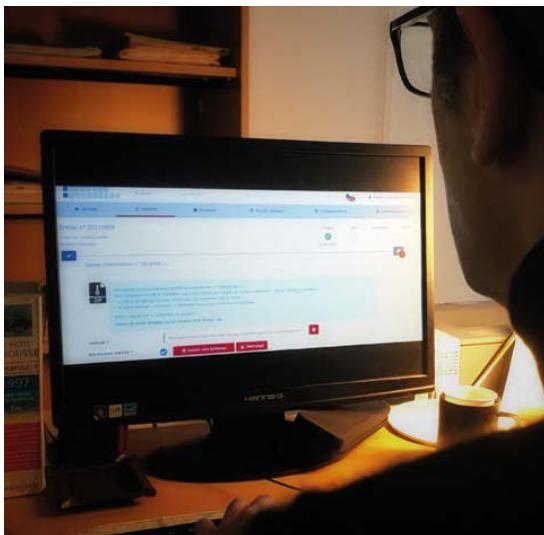
Le processus de patrimonialisation est en effet complexe : il exige de coopérer au sein d'une chaîne d'acteurs relevant de plusieurs autorités et comporte, dans le temps long du cycle de vie de l'information, des phases successives d'évaluation, de sélection et de traitement. En outre, la stratégie interministérielle enjoint aux services d'archives de s'organiser pour une politique de collecte résolument pertinente, soutenable et transparente.

Nous contribuerons ainsi davantage à l'évaluation des projets d'entrées en amont, notamment par la macro-évaluation, et constituerons une base de connaissance sur les fonds et sur les critères de sélection afin de mieux restituer aux chercheurs ces éléments fondamentaux pour l'interprétation des sources. L'évolution de notre périmètre de collecte, qui intègre désormais des documents et plus largement des données antérieurement archivés dans le réseau des Archives départementales, exige aussi un dialogue plus formalisé avec le réseau territorial des archives, en liaison étroite avec le Service interministériel des Archives de France.

Sur la question de la conservation partagée, nous développerons nos relations avec d'autres institutions archivistiques ou patrimoniales qui collectent des fonds publics ou privés complémentaires des nôtres (archives de femmes et d'hommes politiques, d'intellectuels, de chercheurs, d'architectes, d'associations, etc.).

19

FAIRE DE LA COLLECTE DES ARCHIVES NUMÉRIQUES UNE PRIORITÉ



Face à l'accélération de la transformation numérique de la société, nous devons garantir qu'une mémoire numérique fiable assure un prolongement, cohérent et sans rupture, aux ressources papier archivées au fil des siècles.

Depuis fin 2018, nous sommes dotés, avec le programme ADAMANT, d'un outil qui permet de réaliser des versements d'archives nativement numériques (fichiers bureautiques et messageries, provenant notamment des cabinets ministériels, mais aussi bases de données, archives sonores, audiovisuelles et photographies). Nous allons intensifier cette collecte et l'étendre aux données structurées des systèmes d'information [SI] stratégiques de l'État, à très forte densité informationnelle, dont la cartographie est en cours sous l'égide du Service interministériel des Archives de France.

Ces données sont fragiles, bien plus fragiles que le papier, et leur collecte est complexe d'un point de vue organisationnel et technique. Elle requiert des efforts d'autant plus soutenus qu'elle n'est pas encore inscrite dans un processus courant, comme peut l'être celle des archives physiques. Elle sera donc priorisée en tant que telle.



20

ÊTRE UN PARTENAIRE DE CONFIANCE POUR LES SERVICES DE L'ÉTAT

Avec la collecte de documents très contemporains, nous gérons des informations sensibles au regard des secrets et intérêts protégés par la loi. Acteurs d'une chaîne de confiance où se jouent des droits fondamentaux, nous devons apporter des garanties et donner de la lisibilité sur le devenir des archives une fois entrées dans nos fonds.

Avec la mise en service de la plateforme ADAMANT pour la collecte des archives nativement numériques et les projets d'accès à distance, nous devons communiquer sur la sécurité technique et juridique de ces nouveaux dispositifs. Il conviendra de mettre en évidence, auprès des services de l'État, notre rôle de garant de la qualité et de la régularité de la procédure de traitement des informations archivées: expliciter nos expertises (droit, gestion de l'information, pérennisation numérique); assurer la transparence sur nos engagements et procédures (normes, vadémécums); formaliser notre offre de services aux administrations (communications administratives, service de reproduction à la demande, procédures pour l'instruction des demandes d'accès - dérogations, déclassifications, réquisitions judiciaires, etc.); et enfin mieux informer les administrations sur nos activités en termes de traitement et de communication au public des fonds versés.

21

FAVORISER LA RÉUTILISATION AU PROFIT DES POLITIQUES PUBLIQUES

Par nos fonds, nous matérialisons la continuité documentaire de l'État et la mémoire longue de l'administration centrale. Nous constituons ainsi, pour la fonction « recherche » des ministères et opérateurs nationaux, une ressource permanente que les outils numériques dynamisent considérablement (notamment grâce à l'exploitation des données massives).

Afin de soutenir cette activité scientifique menée pour orienter les politiques publiques, nous valoriserons mieux nos services, en construisant notamment des partenariats *ad hoc* (avec les services de la recherche et les comités d'histoire ministériels), à l'image de celui noué de longue date avec Météo France, et en faisant connaître au grand public l'apport de la documentation historique sur des sujets à forte dimension citoyenne et sociétale (environnement, aménagement du territoire).

22

PÉRENNISER LES DONNÉES STRATÉGIQUES DE L'ÉTAT

En 2015, nous avons lancé le programme ADAMANT avec le service du numérique du ministère de la Culture et le Service interministériel des Archives de France. Appuyé sur la solution logicielle interministérielle VITAM, il vise à l'adaptation des outils, des procédures et de l'organisation de la chaîne archivistique aux enjeux de la prise en charge des données nativement numériques.

Après la mise en production d'une première version opérationnelle de notre plateforme d'archivage électronique en 2018 et avec l'achèvement du programme ADAMANT en 2021, nous aurons structurellement transformé nos capacités pour assurer la préservation de ces données. Une nouvelle infrastructure d'hébergement des données, localisée sur deux sites distants, et un service de « stockage à froid » encore à construire, contribuent aussi à la fiabilité de l'ensemble.

Dans ce nouveau contexte, nous définirons une stratégie de pérennisation de nos données. Il s'agira également de piloter et de continuer à faire évoluer ce nouveau dispositif pour accompagner les actions de collecte et l'augmentation de la volumétrie des entrées, d'achever la migration des fichiers informatiques issus de l'ancien programme CONSTANCE créé en 1980, d'identifier et de pérenniser les fichiers issus de nos programmes de numérisation.

Nous maintiendrons notre engagement dans le programme interministériel VITAM, notamment pour dans le contexte de l'offre « VITAM accessible en service [VAS] », conçue pour la gestion de l'archivage intermédiaire au profit de toutes les entités publiques, préalable, dans notre cas, au versement dans le système d'information des Archives nationales.

23

CONSOLIDER LA POLITIQUE DE CONSERVATION DES SUPPORTS TRADITIONNELS

Les années 2020-2022 voient la fin d'importants chantiers des fonds (récolement, dépoussiérages, reconditionnements et déménagements massifs) qui ont accompagné notre restructuration, l'ouverture du site de Pierrefitte-sur-Seine, puis la décision de fermer le site de Fontainebleau. Nous pouvons donc ouvrir un nouveau cycle de préservation qui pourra désormais se fonder sur une meilleure connaissance de l'état sanitaire des documents.

Nous formaliserons en premier lieu une méthodologie visant à consolider le recueil des données pour disposer, à terme, d'informations plus exhaustives et homogènes. Nous poursuivrons l'étude de la matérialité de nos documents par des coopérations scientifiques. Elle suscite, dans le domaine des sciences du patrimoine, des projets d'ampleur et une grande puissance d'évocation auprès des publics, à l'instar des projets « REX » sur la correspondance entre la reine Marie-Antoinette et le comte de Fersen, et « VERSPERA » de numérisation et de restitution en 3D des plans du château de Versailles, conduits avec la Fondation des sciences du patrimoine.

Sur la base de ces apports, nous adapterons les actions de conservation préventive : il s'agira d'identifier les angles morts existants, les points de fragilité subsistants ou émergents, de porter une meilleure attention aux supports spéciaux, souvent les plus fragiles (grands formats, archives photographiques et audiovisuelles). Pour une meilleure fluidité des chaînes de traitement, les modalités et niveaux d'intervention de la restauration des documents seront mis en adéquation avec la finalité prévue (préparation de la numérisation, consultation, etc.).

24

RENFORCER LES CAPACITÉS BÂTIMENTAIRES POUR LA COLLECTE

Nous sommes amenés à anticiper nos besoins, face à la masse des objets susceptibles d'être archivés. La politique de collecte demeure donc fortement corrélée aux schémas directeurs immobilier et informatique.

Depuis 2013, plus de 60 kml et près de 34 To de données ont enrichi les fonds et collections. En raison de la fermeture du site de Fontainebleau, le bâtiment de conservation de Pierrefitte-sur-Seine sera saturé vers 2027, soit vingt ans plus tôt que prévu. Nous porterons, avec le Service interministériel des Archives de France et l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture [OPPIC], le projet de construction d'une extension, d'une capacité de conservation de 100 kml, ce qui portera la capacité totale du site à plus de 450 kml.

Sur le site de Paris, la phase 1 du schéma directeur immobilier permettra de réaménager et de mettre aux normes, pour le département du Minutier central des notaires, les bâtiments dits « Guerre » et « Affaires étrangères » (9 kml), ainsi que les bâtiments Boisgelin et Quatre-Fils (espaces de traitement). Le chantier parisien devrait se dérouler en 2022-2024, à l'issue du chantier « Camus » qui permettra l'installation de services centraux du ministère dans la partie orientale du quadrilatère des Archives.

Ces projets seront menés avec une attention particulière en matière de développement durable (sobriété énergétique des bâtiments, gestion éco-responsable) et s'appuieront sur une politique d'achat responsable, notamment par des clauses environnementales et/ou sociales d'insertion par l'activité économique dans les marchés publics.

25

CONSTRUIRE UN PROGRAMME DE RECHERCHE CORRÉLÉ À NOS MISSIONS

L'accomplissement de l'ensemble de nos missions requiert une dimension de prospective et la construction permanente de nouvelles connaissances. En appui à notre stratégie, nous centrerons notre effort de recherche sur l'archivistique, l'histoire des institutions, les sciences du patrimoine et les sciences des données et ferons de nos champs d'activités des terrains d'observation et d'expérimentation.

Nous privilégierons les projets permettant d'évaluer la faisabilité technique de conception de nouveaux outils en vue d'industrialiser des solutions, les études sur la compréhension de nos fonds ainsi que sur la demande sociale en matière d'archives. Nous nous appuyons sur nos partenaires les plus engagés dans ces problématiques et amplifierons la diffusion des résultats de cette recherche.

Ancrée dans notre tradition, la recherche est présente et multiforme, mais souffre d'une visibilité institutionnelle encore insuffisante. Forts de notre expertise, de nos équipes scientifiques et de nos partenariats académiques, nous pouvons mieux affirmer notre identité « recherche » afin de devenir un partenaire influent, d'être à l'initiative des projets et de mieux accéder aux dispositifs de soutien (humains, financiers).

Nous devons mieux assumer notre responsabilité et notre rôle national envers le réseau des services d'archives français, notamment par la formation, le partage d'expériences et la coopération sur des chantiers archivistiques communs.



26

DEMEURER UN PARTENAIRE INFLUENT DE LA RECHERCHE ACADÉMIQUE

En relation de longue date avec le riche écosystème des structures de recherche en sciences humaines et sociales présent en Île-de-France, nous poursuivrons notre mission de soutien à des programmes fondés sur nos fonds, telle que nous l'avons consolidée à travers nos deux Projets scientifiques, culturels et éducatifs (2012-2020). Nous souhaitons particulièrement appuyer les approches pluridisciplinaires afin de renouveler et élargir le regard sur nos ressources, au-delà de la seule discipline historique.

Nous nous organiserons pour mieux participer aux appels à projets, formaliserons une offre de formation à la recherche en archives et valoriserons la polyvalence scientifique de nos équipes auprès des écoles doctorales.

27

PROMOUVOIR NOTRE EXPERTISE MÉTIER EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

Les Archives nationales constituent un exceptionnel vivier de compétences et de savoir-faire et sont fortement sollicitées en matière de formation et de conseil. Nous structurerons et poursuivrons nos actions pour la formation initiale de haut niveau, la formation continue des professionnels des archives et du patrimoine, français et étrangers, et le partage d'expertises en partenariat avec le ministère de la Culture, l'Institut national du patrimoine, l'École nationale des chartes et les formations universitaires en archivistique et conservation.

Nous participerons notamment à la conception et au portage de la nouvelle formule du Stage technique international d'archives [STIA], fondé en 1951 et désormais confié à l'Institut national du patrimoine.

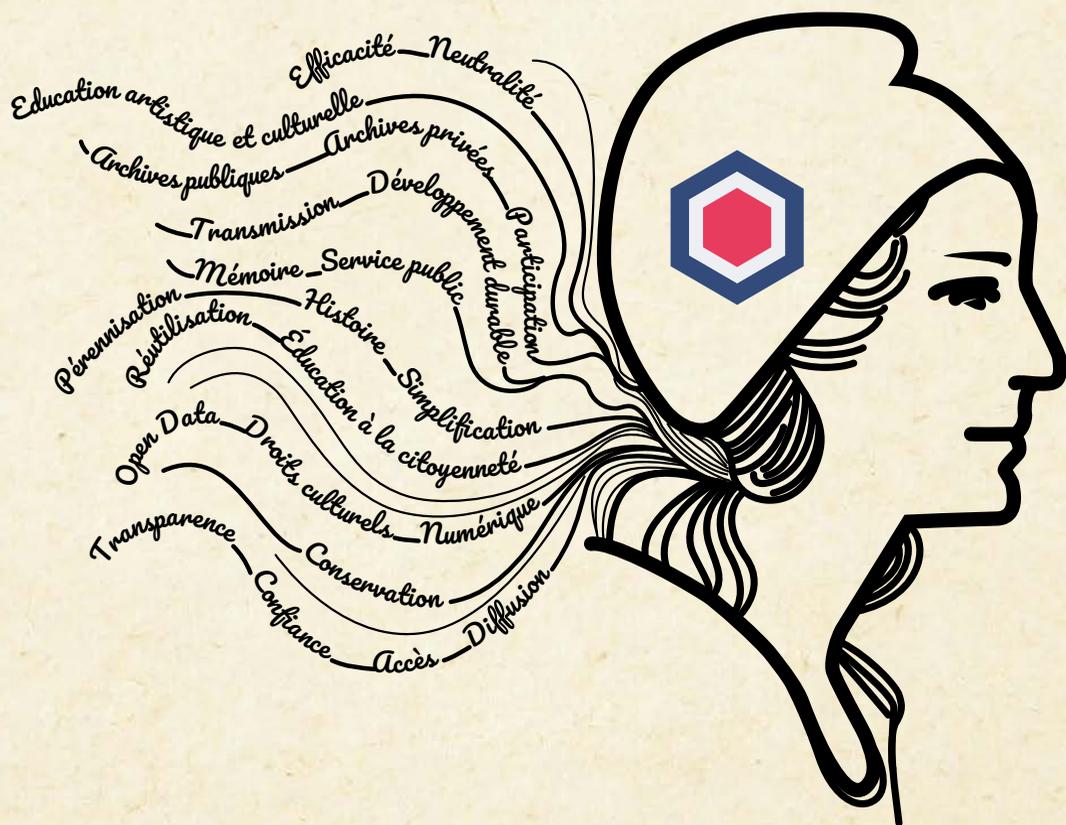
**ARCHIVES
NATIONALES**
STRATÉGIE
2021 ◊ 2025

PHOTOS

Couverture : Montage : Archives nationales/Raphaëlle Vial - Photos : © Archives nationales

- P. 8 : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 1789, AE/II/2982**
© Archives nationales/Nicolas Cantin
- P. 10 : Paris, Grands dépôts, visite guidée.**
© Archives nationales/Marc Paturange
- P. 12 : Demande de naturalisation, Félix Willy Schmidt, 9 mai 1913, BB/11/5475**
© Archives nationales
- P. 13 : Ateliers « Parcours dans le Marais » du Service éducatif. 2018.**
© Archives nationales/Nicolas Dion
- P. 15 : Pierrefitte-sur-Seine. Vues extérieures des bâtiments, 27 juillet 2015**
© Archives Nationales/Rémi Champseit
- P. 16 : Couverture d'un dossier de la commission de sauvegarde des droits et libertés individuels, F/60/3191 © Archives Nationales/Pôle image**
Visite thématique dans les Grands dépôts à destination de lycéens
© Archives nationales/Service éducatif
- P.17 : Paris, Minutier central des notaires de Paris, magasins**
© Archives nationales/Serge Reby
- P. 18 : Paris, salle de lecture du CARAN. 21 mars 2012**
© Archives nationales/Carole Bauer
- P. 19 : Pierrefitte-sur-Seine, salle de lecture, 17 avril 2013**
© Archives nationales/Marius Roselet
- p. 20-21 : Plan topographique de la villa Napoléon à Rome, joint à un rapport de Ferdinando Dal Pozzo, daté de Rome, le 10 août 1809, AF/IV/1715**
© Archives nationales
- P. 22 : Entête du rapport de Jean Moulin à André Philip du 4 juin 1943, F/1a/3728 © Archives nationales**
- P. 23 : Plan topographique de la partie du territoire suisse cédé à la France pour l'établissement de la nouvelle route de Paris à Genève, AF/IV/524**
© Archives nationales
- P. 24 : Paris, Grands Dépôts, Galerie du Parlement, septembre 2010**
© Archives nationales/Hervé Jézéquel
- P. 25 : Contrôle et validation d'un versement d'archives nativement numériques, 2021**
© Archives nationales/Raphaëlle Vial
- P. 26 : Allocution du général de Gaulle, 4 novembre 1965, service photographique de la présidence de la République, AG/5(1)/1055/1823 © Archives nationales / L. Clivet**
- P. 29 : Stage technique international d'archives [STIA] : clôture au ministère de la Culture, 2019.**
© STIA

Couverture 4^e : Illustration : Archives nationales/Raphaëlle Vial



**ARCHIVES
NATIONALES**
STRATÉGIE
2021 ◊ 2025